

CLASSIFICATION

DES UNITÉS D'HÉBERGEMENT EN ÉTABLISSEMENT DE POURVOIRIE

CRITÈRES D'ÉVALUATION

PAVILLON



CLASSIFICATION

DES UNITÉS D'HÉBERGEMENT EN ÉTABLISSEMENT DE POURVOIRIE

Table des matières

LE PAVILLON	2
LA CLASSIFICATION	2
LA COTE	2
LES NORMES ESSENTIELLES	3
LES COMMODITES	3
LES CRITERES D'ÉVALUATION.....	4
SECTION 1 : EXTERIEUR.....	4
POINTS DE BONIFICATION	4
POINTS DE DEMERITE	4
SECTION 2 : SALLE DE SEJOUR, SALLE A DINER ET RESTAURATION.....	4
SALLE DE SEJOUR.....	4
SALLE A DINER ET RESTAURATION	4
POINTS DE BONIFICATION	5
POINTS DE DEMERITE	5
SECTION 3 : CHAMBRE	5
CUISINE ET SALLE A MANGER (POUR LES CHAMBRES EN PLAN EUROPEEN)	5
POINTS DE BONIFICATION	6
POINTS DE DEMERITE	6
SECTION 4 : SALLE DE BAIN	7
POINTS DE BONIFICATION	7
POINTS DE DEMERITE	7

Le pavillon

Un pavillon est un :

« Bâtiment comprenant plusieurs chambres, lesquelles peuvent inclure un service d'auto cuisine, et où se retrouve occasionnellement une aire ouverte commune. Ce bâtiment se trouve habituellement à proximité d'un établissement offrant le service de restauration. »

La classification

La classification d'un pavillon est composée de sa cote et de ses commodités. Alors que la cote est représentée par un nombre d'étoiles, soit de 0 à 5, les commodités sont représentées par des pictogrammes.

La cote

La cote d'un pavillon sert à établir, le plus objectivement possible, son niveau de qualité et de confort. Elle équivaut à la somme des points accumulés, sur 1000, de toutes les sections d'un pavillon.

Le tableau ci-dessous à gauche vous indique le pourcentage de points attribuables aux différentes sections d'un pavillon alors que le tableau ci-dessous à droite vous indique comment la cote est établie en fonction de la somme des points accumulés.

Sections	Pourcentage
Extérieur	14 %
Salle de séjour	13.5 %
Chambre (PE/PA)	51 %
Salle de bain	21.5 %

Cote	Pointage
0	De 0 à 180 points
1	De 181 à 354 points
2	De 355 à 524 points
3	De 525 à 694 points
4	De 695 à 864 points
5	De 865 à 1000 points

Par exemple, un pavillon dont la somme des points accumulés de toutes les sections est de 610 obtiendra la cote de 3 étoiles. Voici, selon les termes du MTO, la description de chacune des cotes.

Cote	Description
0	Unité d'hébergement en forêt dont l'aménagement respecte les normes minimales de classification
1	Unité d'hébergement en forêt dont l'aménagement et les services sont conformes aux standards de qualité
2	Unité d'hébergement confortable en forêt, dotée d'un aménagement de bonne qualité et qui fournit quelques services et commodités
3	Unité d'hébergement très confortable en forêt, dotée d'un aménagement de qualité appréciable et qui offre plusieurs services et commodités
4	Unité d'hébergement de confort supérieur, parmi les meilleurs en forêt, dotée d'un aménagement qui offre un large éventail de services et de commodités
5	Unité d'hébergement exceptionnel en forêt, tant par son confort et son aménagement que par la multitude de commodités et l'impeccabilité des services qui sont offerts

Les normes essentielles

Les normes essentielles visent à faire en sorte qu'un pavillon se doit de respecter un minimum de critères afin de pouvoir conserver sa cote. À défaut de respecter une seule de ces normes, la cote de le pavillon sera abaissée au niveau inférieur. À noter que les normes qui s'appliquent à un niveau inférieur s'appliquent également aux niveaux supérieurs. Les tableaux ci-dessous vous indique les normes essentielles à respecter afin qu'un pavillon puisse conserver sa cote.










Normes essentielles pour conserver une cote de 5 étoiles
Salle de bain intérieure complète privée
Aucune chambre au sous-sol
Salle de séjour dans le pavillon
Aucun divan-lit ou lit-pliant inclus dans la capacité d'accueil
Maximum de 50% de la capacité d'accueil en lits superposés
Aucune chambre pour plus de 4 personnes

Norme essentielle pour conserver une cote de 4 étoiles
Au moins une chambre avec sdb complète privée via la chambre et sdb partagée

Norme essentielle pour conserver une cote de 3 étoiles
Sdb partagée complète (toilette, douche et lavabo) avec la toilette à l'intérieur.

Les commodités

Représentées par des pictogrammes, les commodités servent à donner un aperçu des principaux services offerts à l'intérieur d'un pavillon. Le tableau ci-dessous vous indique les commodités que vous pouvez retrouver pour un pavillon.

Commodités	
	Eau froide
	Eau chaude
	Salle de bain intérieure complète privée
	Salle de bain partagée
	Bloc sanitaire
	Système de chauffage automatique
	Système de chauffage au bois
	Système d'éclairage électrique
	Système d'éclairage au gaz propane

Les critères d'évaluation

Alors que la majorité des critères d'évaluation sont classifiés en fonction du choix des matériaux ou des équipements utilisés, les critères de type « État » sont classifiés en fonction du degré d'entretien, d'usure et de propreté.

Voici la liste des critères d'évaluation pour chacune des sections.

Section 1 : Extérieur

- ✓ Porte extérieure principale
- ✓ État de la porte extérieure principale (incluant galerie, véranda, rampe et escalier)
- ✓ Galerie / terrasse / palier / escalier
- ✓ État de la galerie / terrasse / palier / escalier
- ✓ Murs extérieurs
- ✓ État des murs extérieurs
- ✓ Fenêtres et cadres extérieurs
- ✓ État des fenêtres et des cadres extérieurs
- ✓ État des moustiquaires
- ✓ Toiture
- ✓ État de la toiture (incluant fascia, soffite, cheminée, antenne, gouttières)
- ✓ Ameublement extérieur

Points de bonification

- ✓ Site aménagé pour un feu extérieur
- ✓ Aménagement paysager intégré à la nature environnante
- ✓ Endroit aménagé pour l'entreposage des équipements (cannes à pêche, fusils, etc.)
- ✓ Endroit aménagé pour le séchage des vêtements / casier personnel
- ✓ Support à canne à pêche

Points de démerite

- ✓ Présence de nuisances sur le site immédiat
- ✓ Porte extérieure ajourée
- ✓ Absence de signalisation indiquant l'accueil de la pourvoirie
- ✓ Présence de nuisance constante (bruit ou odeur nauséabonde) causée par la génératrice de la pourvoirie

Section 2 : Salle de séjour, salle à diner et restauration

Salle de séjour

- ✓ Salle de séjour
- ✓ Murs
- ✓ Plafond
- ✓ Plancher
- ✓ État des murs, plafond, plancher, porte et cadres de fenêtres
- ✓ Mobilier de la salle de séjour
- ✓ État du mobilier
- ✓ Décoration

Salle à diner et restauration

- ✓ Murs
- ✓ Plafond
- ✓ Plancher
- ✓ État de la structure de la salle à manger
- ✓ Mobilier de la salle à diner
- ✓ État du mobilier de la salle à manger
- ✓ Restauration
- ✓ Mise en place (service, carte des vins, mise en place)
- ✓ État de la mise en place

Points de bonification

- ✓ Espace de réunion
- ✓ Foyer ou poêle vitré
- ✓ Service d'affaires (fax, internet)
- ✓ Présence d'un bar
- ✓ Comptoir à l'accueil (2 catégories sur 3 : objets promotionnels, articles de chasse/pêche, articles de toilette)
- ✓ Téléviseur
- ✓ Minimum de 2 jeux de société
- ✓ Bibliothèque ou jeu de table
- ✓ Période de 3 heures ou plus pour le souper

Points de démerite

- ✓ Salle de séjour dans une bâtisse adjacente
- ✓ Absence d'un service de buanderie ou de lessive
- ✓ Absence de moyens de communication
- ✓ Plafond d'une hauteur de moins de 7 pieds
- ✓ Non-respect du ratio place au salon / 25 % de la capacité d'accueil
- ✓ Génératrice moins de 24h sans propane ou solaire

Section 3 : Chambre

Le pointage de cette section correspond à la moyenne des points de chacune des chambres.

- ✓ Murs
- ✓ Plafond
- ✓ État des murs, plafond, porte et cadres de fenêtres
- ✓ Plancher
- ✓ État du plancher
- ✓ Lit et matelas
- ✓ État des lits
- ✓ État des matelas
- ✓ Literie
- ✓ État de la literie
- ✓ Rangement
- ✓ Ameublement
- ✓ État du rangement et de l'ameublement
- ✓ Habillage de fenêtres
- ✓ État de l'habillage de fenêtres
- ✓ Décoration
- ✓ Harmonie globale des éléments de la chambre
- ✓ Éclairage
- ✓ Chauffage

Cuisine et salle à manger (pour les chambres en plan européen)

- ✓ Fonctionnalité générale de la cuisine
- ✓ Comptoir
- ✓ État du comptoir
- ✓ Eau, évier et robinet
- ✓ État de l'évier et des robinets
- ✓ Armoires
- ✓ État des armoires
- ✓ État de la batterie de cuisine
- ✓ Système de réfrigération (en pieds cube par personne)
- ✓ État du système de réfrigération
- ✓ Système de cuisson
- ✓ État du système de cuisson
- ✓ Mobilier de cuisine
- ✓ État du mobilier de cuisine

Points de bonification

- ✓ Foyer
- ✓ Balcon privé
- ✓ Ventilateur ou air climatisé
- ✓ Présence de deux fenêtres qui ouvrent (incluant la porte et la salle de bain)
- ✓ Porte serviette
- ✓ Contrôle d'intensité de la lumière
- ✓ Cahier d'informations sur les services de la pourvoirie (ex. : Menu, carte du territoire, activités, etc.)
- ✓ Lavabo(s) (en salle de bain partagée)
- ✓ Miroir pleine longueur
- ✓ Réveille-matin
- ✓ Service d'entretien ménager journalier
- ✓ Support à armes à feu
- ✓ Eau potable fournie gratuitement (évier, bidon ou champlure commune)
- ✓ Système de séchage autour du système de chauffage (crochets, supports, etc.)
- ✓ Téléviseur
- ✓ Crochets / supports pour les manteaux (à l'intérieur ou sur la galerie lorsque celle-ci est couverte)
- ✓ Réfrigérateur dans la chambre
- ✓ Réfrigérateur communautaire
- ✓ Cafetière dans la chambre
- ✓ Cafetière communautaire
- ✓ Éclairage à l'évier
- ✓ Éclairage au système de cuisson (peut provenir de la même source que l'éclairage à l'évier)
- ✓ Armoire de rangement
- ✓ Micro-onde

Points de démerite

- ✓ Présence d'odeur nauséabonde
- ✓ Présence de chambres au sous-sol
- ✓ Électricité / génératrice moins de 24 heures sans propane ou solaire
- ✓ Absence de fenêtre
- ✓ Absence d'avertisseur d'incendie dans tous les couloirs et escaliers
- ✓ Absence d'un extincteur portatif à chaque étage
- ✓ Absence d'identification de la chambre
- ✓ Absence d'alèse pour le matelas ou de matelas lavable
- ✓ Absence d'oreiller
- ✓ Absence de housses pour oreiller
- ✓ Absence de barre de protection pour lits superposés
- ✓ Absence d'une échelle pour lits superposés
- ✓ Absence de fenêtre qui ouvre dans une chambre (incluant la porte)
- ✓ Absence de détecteur de gaz carbonique
- ✓ Absence d'une serrure
- ✓ Accessoires d'éclairage désuets (poche de lampe brisée, etc.)
- ✓ 25% de chambres au sous-sol (petite fenêtre)
- ✓ Présence d'un lit superposé trop bas
- ✓ Absence d'ameublement ou de rangement dans une chambre
- ✓ Hauteur du plafond plus basse que 7'
- ✓ Hauteur plus basse que 6' à côté du lit (toit en pignon)
- ✓ Ratio superficie de la chambre/capacité d'accueil trop petit
- ✓ Une seule table dans la salle à manger pour plusieurs groupes
- ✓ Plafond de la salle à manger d'une hauteur de moins de 7 pieds
- ✓ Disparité des chaises de la salle à manger
- ✓ Non-respect du ratio mobilier de cuisine / capacité d'accueil
- ✓ Absence d'articles de récurage (savon, lavette et linge à vaisselle)
- ✓ Absence de lumière dans la cuisine
- ✓ Disparité des chaises de cuisine

Section 4 : Salle de bain

Le pointage de cette section correspond à la moyenne des points de chacune des salles de bain.

- ✓ Appareils sanitaires (partagés ou privés)
- ✓ État des appareils sanitaires
- ✓ Rideau de douche
- ✓ Murs
- ✓ Plafond
- ✓ Portes
- ✓ État des murs, plafond, porte et cadres de fenêtres
- ✓ Plancher
- ✓ État du plancher
- ✓ Éclairage

Points de bonification

- ✓ Bain
- ✓ Fenêtre ouvrante et moustiquaire en parfait état ou ventilation
- ✓ Chauffage
- ✓ Toilette ou lavabo séparée de la douche
- ✓ Meuble-lavabo ou tablette de rangement
- ✓ Douche téléphone
- ✓ Porte-serviette ou crochet
- ✓ Articles de toilette biodégradables (savon, shampoing, etc)
- ✓ Prise de rasoir
- ✓ Séchoir à cheveux disponible
- ✓ Serviette fournie
- ✓ Savon

Points de démerite

- ✓ Présence d'odeur nauséabonde
- ✓ Absence fenêtre ouvrante / ventilation mécanique indépendante
- ✓ Présence de moquette (tapis) fixé en permanence
- ✓ Absence d'au moins 2 articles de toilette (savon, shampoing, bonet, etc.)
- ✓ Accessoires d'éclairage désuets (poche de lampe brisé, etc.)
- ✓ Rideau de douche trop court
- ✓ Absence d'une serrure intérieure
- ✓ Absence d'un miroir
- ✓ Présence de matériaux poreux autour des appareils sanitaires
- ✓ Malpropreté du linge de toilette
- ✓ Non-respect du ratio d'une salle de bain partagée pour 6 personnes
- ✓ Génératrice moins de 24h sans propane ou solaire